

CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU

JEUDI 9 NOVEMBRE à 18 heures 15 à la mairie

ORDRE DU JOUR

1) CONVENTION D'OPERATION entre le Syndicat Energies Haute-Vienne et la Commune d'Augne : programme TEPCV avec le PNR de Millevaches (réduction du temps de fonctionnement de l'éclairage public – rénovation de certaines commandes – installation de luminaires de nouvelle technologie)

Le Conseil Municipal reporte la signature de la convention à intervenir, un complément d'informations va être demandé auprès du SEHV concernant le lien entre les programmes TEPCV (extinction nocturne) et PEPS2 (remplacement des ampoules au mercure par des éclairages LED).

2) CONVENTION pour l'aménagement et l'effacement d'ouvrages pour la restauration de la continuité écologique (voie communale des Fantaisies : changement de buses – effacement du seuil – élargissement de la voie)

Le dossier technique pour l'aménagement d'une buse sur le ruisseau des Fantaisies est présenté : cette convention a pour objet de définir les engagements de chacune des parties dans le cadre de l'opération d'aménagement et d'effacement d'ouvrages bloquants afin de restaurer la continuité écologique des cours d'eau sur le territoire du PETR Monts et Barrages.

Elle a pour but d'autoriser le PETR Monts et Barrages à aménager ou effacer les ouvrages gênant la migration des poissons et perturbant le transport sédimentaire se trouvant dans les parcelles ou sous les voies de communication.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention entre le PETR Monts et Barrages, représenté par Monsieur MOREAU Sébastien et la commune d'Augne, convention précisant les travaux à réaliser, les engagements respectifs et le financement de cette opération.

Le montant des travaux s'élève à 19 084.80 € TTC :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 15 267.84 €
- PETR Monts et Barrages : 1908.48 €
- Commune d'Augne : 1908.48 €

3) DEMANDE D'ALIENATION D'UN CHEMIN PUBLIC A LACHAUD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier transmis par M. VANNIER Alain et M. VANNIER Jérôme par lequel ils demandent la possibilité d'aliéner un chemin rural qui traverse leur exploitation, ce chemin étant impraticable sur une importante partie et inutilisé depuis plusieurs dizaines d'années.

Ils précisent que toutefois l'utilisation de la partie praticable pour l'exploitation des bois sera autorisée si leur démarche aboutit.

Le Conseil Municipal accepte de prendre en compte cette demande d'aliénation étant précisé que tout les frais y afférant seront pris en charge par les demandeurs.

Monsieur le Maire est chargé de nommer le Commissaire Enquêteur qui sera désigné pour l'enquête publique relative à ce projet.

4) Communauté de Communes des Portes de Vassivière : modification des statuts

Monsieur le Maire présente le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière conformément aux préconisations de l'article de l'article 68-1 de la loi NOTRe, à savoir :

- prise de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 – gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

- Intégration dans ses compétences obligatoires, de la compétence : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, étant précisé que la Communauté de Communes n'est pas soumise à l'obligation d'exercer cette compétence du fait qu'elle n'atteint pas le seuil de population exigé pour l'exercice de cette compétence mais s'agissant d'une compétence obligatoire, il convient de la faire figurer dans les statuts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modifications des statuts.

5) EAU : fixation du tarif

Le prix de vente de l'eau pour 2018 est fixé à 0.85 € le m3.

6) INDEMNITES du Trésorier

Le Conseil Municipal décide d'octroyer à M. POIRIER Pascal les indemnités auxquelles il peut prétendre pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017 soit 159.95 € net.

Le Conseil Municipal dit que M. BINET Michael percevra à compter du 1^{er} septembre 2017 et pendant la durée de sa fonction à la Trésorerie d'Eymoutiers les indemnités auxquelles il pourra prétendre.

7) PERSONNEL : Régime indemnitaire

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le régime indemnitaire (montant défini par arrêté pour chaque cadre d'emploi).

8) CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT et sécurisation de la distribution de l'eau potable : validation du projet et lancement de la consultation

Le rapport de projet est présenté : descriptif du réseau, des installations de traitement et de sécurisation de la distribution, le montant des travaux et le coût du fonctionnement.

Le montant des travaux s'élève à 277 000 € H.T..

Le Conseil Municipal valide le projet et autorise le Maire à lancer la consultation.

9) Mise en accessibilité de la mairie et réaménagement de la salle des fêtes : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

L'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre a pour objet de substituer le coût prévisionnel définitif au coût prévisionnel initial :

- coût prévisionnel initial : 212 000 € H.T.
- coût prévisionnel définitif : 215 000 € H.T.

(variation incombant à la prise en compte de l'installation d'un coffret de raccordement électrique extérieur et pose d'une boucle magnétique obligatoire dans le cadre de la mise aux normes accessibilité)

Le Conseil Municipal valide l'avenant N° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre.

10) DIVERS

- Panneaux de signalisation : demande de M. GORGE à La Gabie pour le remplacement du panneau de lieu-dit.

Le Conseil Municipal accepte de prendre en compte cette demande et dit qu'il convient de vérifier l'état des panneaux des villages de la commune.

- M. COUTAUD Philippe dit que l'aménagement de la place de Négrignas doit être amélioré.

LE MAIRE,
Michel LACOUTURIERE.